



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne - Pays de la Loire



Mairie de Louisfert
1 bis, rue de l'Espérance
44110 LOUISFERT

A l'attention de Monsieur Alain GUILLOIS,
Maire de la commune de Louisfert

Dossier suivi par Axel VIAUD
axel.viaud@cnpf.fr 06 71 52 25 37

Objet : Avis sur projet de PLU arrêté de Louisfert
N/Réf : AG/AV/IM/2025_035

Saint-Herblain, le 10 octobre 2025

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 18 juillet 2025 concernant la révision du PLU arrêté de Louisfert que vous m'avez transmis pour avis. La lecture de l'ensemble des documents m'amène à formuler plusieurs remarques.

Les enjeux économiques liés à la gestion de ces territoires ne sont pas pris en compte, contrairement aux enjeux environnementaux et sociaux, l'ensemble constituant le triptyque de la gestion durable. Ce projet omet de présenter le lien entre la gestion forestière, la sylviculture, et les intérêts environnementaux et sociaux. La stratégie régionale pour la biodiversité 2024-2030 des Pays de la Loire met pourtant en avant l'intérêt des documents de gestion durable des forêts pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité forestière.

D'autre part, il me semble que l'utilisation parcimonieuse des espaces boisés classés (L113-1 du code de l'urbanisme) aurait donné toute son importance à l'outil en le réservant aux espaces identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité et des paysages, et non soumis à la réglementation des défrichements ; notamment les espaces boisés de moins de 4 hectares. Son utilisation systématique ne me semble pas être dans l'esprit de la loi qui préconise l'utilisation de cet outil pour des motifs d'urbanisme.

Au regard de ces éléments, j'émetts un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Louisfert, sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du CNPF Bretagne – Pays de la Loire

Arnaud GUYON

Centre National de la Propriété Forestière | Bretagne - Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
paysdeloire@cnpf.fr
<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>

101 A avenue Henri Fréville - 35200 Rennes
Tél : + 33 (0)2 99 30 00 30
bretagne@cnpf.fr